



**Commune de
Villorsonnens**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 15 DECEMBRE 2003
A LA HALLE POLYVALENTE
A ORSONNENS**

Présidence :	<i>M. Gaston Blanc, syndic</i>
Ouverture de l'assemblée :	<i>20h00</i>
Participation :	<i>77 citoyens et citoyennes actifs</i>
Scrutateurs :	<i>M. Martial Chassot M. Gérald Kessler</i>

Au nom du Conseil communal, M. Blanc, Syndic, salue cordialement tous les citoyens et citoyennes présents et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mars 2003. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com.
2. Budget 2004
 - 2.1. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 2.2. Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière
 - 2.2.1. Agrandissement du CO
 - 2.2.2. Informatique scolaire
 - 2.2.3. Halle polyvalente
 - 2.2.4. Réfection des chemins forestiers
 - 2.2.5. Réseau d'eau
 - 2.2.6. PGEE
 - 2.2.7. Cimetières
3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces
4. Démolition des locaux militaires de Villarsiviriaux
5. Divers

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle du 28 novembre 2003 et celle du 05 décembre 2003;
- le bulletin communal n° 10;
- l'affichage aux piliers publics;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée du 31 mars 2003 n'apporte aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2004

2.1. Budget de fonctionnement

M. Blanc propose d'expliquer, chapitre par chapitre, les points particuliers du budget de fonctionnement.

On peut noter diverses augmentations:

- les traitements et jetons du Conseil communal correspondent aux activités prévues pour 2004, notamment pour l'étude préliminaire du plan de remaniement parcellaire effectuée en dehors des séances régulières du Conseil;
- le dicastère de l'école amène une évolution perpétuelle qui demande une adaptation des programmes;
- les chiffres pour la santé et le social sont des montants de répartition;
- le montant pour l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux est conservé. Il est prévu entre autre des révisions de citernes et de cheminées;
- des dépenses nouvelles sont budgétisées pour l'exploitation de la halle polyvalente. L'estimation a été faite après avoir pris divers renseignements auprès des communes voisines. Par contre, les recettes sont la répercussion des locations;
- le montant inscrit dans le secteur des routes est prévu pour l'entretien des routes et de la signalisation;
- une participation plus importante pour la STEP a été calculée en raison du traitement différent des boues;
- l'harmonisation des plans d'aménagement nous obligera à régler des frais d'honoraires d'urbanistes;
- les équipes forestières seront dotées de machines communales.

Par contre la baisse des taux d'intérêts est favorable aux finances communales.

- Mme Elisabeth Bifrare est étonnée qu'aucune somme ne soit budgétisée dans les frais d'état civil.
- M. Blanc lui répond que l'état civil étant supprimé à Orsonnens dès 2004, aucun chiffre n'a été mis pour les frais d'état civil, location. Par contre, le montant de la participation pour l'état civil est celui transmis par l'Etat. Cette loi n'est pas encore acceptée mais est déjà en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

- M. Philippe Rolle aimerait savoir à quelles sociétés sportives sont destinés les dons.
- M. Blanc l'informe que la commune choisit des sociétés extérieures dans lesquelles des citoyens de Villorsonnens sont actifs, principalement des jeunes, en raison de l'absence d'une société équivalente à l'intérieur de la commune. Le don versé est en proportion au nombre de participants.

Aucune autre question n'étant posée, la parole est donnée à Mme Monique Kolly.

Rapport de la Commission financière:

- La Commission financière, par l'intermédiaire de sa présidente Mme Monique Kolly, nous rapporte qu'elle a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste qui ait été sous ou surévalué. L'élaboration du budget lui paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de son élaboration. Les comptes de fonctionnement font ressortir un bénéfice présumé de Fr 24'300.00. La Commission financière remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget et demande à l'assemblée de l'approuver.

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

2.2. Budget des investissements:

2.2.1. Agrandissement du CO:

Le montant inscrit au budget correspond à la tranche annuelle que nous devons payer pour l'agrandissement du CO. Ce crédit avait déjà été admis par les 4 anciennes communes lors de la décision de construction; il n'est donc pas soumis au vote.

2.2.2. Informatique scolaire:

L'évolution des méthodes d'enseignement nous contraint à équiper progressivement nos classes en matériel informatique. Dans une première phase, il est prévu 2 PC et 1 imprimante pour chaque classe ainsi que les programmes nécessaires. Des offres seront demandées prochainement si le crédit est accepté. Le financement sera assuré par le compte de fonctionnement 2004.

Rapport de la Commission financière:

La Commission financière estime que cet investissement est supportable pour la commune et le mode de financement proposé judicieux. Elle demande d'accepter ce crédit.

Il est approuvé à l'unanimité.

2.2.3. Halle polyvalente:

Le montant inscrit au budget correspond à la part du crédit déjà voté qui n'a pas encore été utilisée au moment de son établissement. Les décomptes devraient être terminés au début de l'année 2004.

2.2.4. Réfection des chemins forestiers:

Le réseau routier de nos forêts a été, par places, endommagé par les effets de Lothar. Pour la dernière fois, des travaux routiers forestiers seront subventionnés. Il ne s'agit pas de profiter à tout prix de subventions, mais comme ces chemins doivent être réparés, il est judicieux de le faire en 2004 puisque 63% des coûts seront pris en charge par la Confédération et le Canton.

Montant total Fr 127'000.00. Le montant à charge de la commune sera de Fr 20'000.00. Il est également possible que toute la somme ne soit pas utilisée. Le Conseil demande à l'Assemblée communale de pouvoir contracter un emprunt si nécessaire pour le financement de ces travaux.

Rapport de la Commission financière:

Mme Kolly, présidente de la Commission financière, rapporte que cet investissement est supportable par la commune et propose d'accepter ce crédit.

Il est accepté à l'unanimité.

2.2.5. Réseau d'eau:

La sécheresse de l'été 2003 a montré la nécessité de devoir raccorder le réservoir de Villargiroud à la conduite provenant de Villarsiviriaux. Ceci nécessite l'installation d'un réducteur de pression afin de garantir l'approvisionnement en eau. Le financement de Fr 35'000.00 sera assuré par le fonds de réserve de l'eau potable.

Rapport de la Commission financière:

L'investissement de Fr 35'000.00 prévu par le Conseil communal est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit.

L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

2.2.6. PGEE:

Le montant inscrit au budget correspond à la part du crédit déjà voté qui n'a pas encore été utilisée au moment de l'établissement du budget.

2.2.7. Cimetières:

Le Conseil communal propose d'installer dans chaque cimetière un colombarium pour un montant total de Fr 40'000.00. Le financement sera assuré par le compte de fonctionnement 2004. M. Luc Grossenbacher donne quelques explications sur le modèle choisi, avec jardin du souvenir, qui sera identique dans les 2 cimetières de la commune.

Rapport de la Commission financière:

La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr 40'000.00.

Le crédit est accepté par 71 voix.

3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces

Afin que les commerces situés dans la commune puissent ouvrir le dimanche et les jours fériés de 06h00 à 19h00 si besoin, le Conseil communal doit disposer d'un règlement.

Le règlement est soumis au vote et est approuvé par 69 voix.

4. Démolition des locaux militaires de Villarsiviriaux

La parole est donnée à M. François Wicky qui informe l'assemblée de la situation actuelle au sujet de ces locaux. Si, il y a quelques années, ils avaient leur raison d'être, ils sont actuellement inutilisés et pour ainsi dire abandonnés. Si pour une partie d'entre eux ils ne présentent pas de problème immédiat (construction en mur), il en va autrement avec le bâtiment sis à l'arrière du café et dont la structure est entièrement en bois. Il a été constaté une utilisation pas très conforme à sa conception et il ne faut pas négliger les risques d'incendie. C'est pourquoi le Conseil communal va essayer de vendre cet objet pour couvrir les frais de démolition. Sinon, les frais seront pris dans le chapitre des bâtiments. Par conséquent, le Conseil communal demande l'autorisation de pouvoir gérer cet acte.

Cet objet est soumis au vote. Il est accepté par 75 voix.

5. Divers

- 1) **Inspection de la commune de Villorsonnens:** M. Blanc informe l'assemblée que la Préfecture a entrepris cette année l'inspection des communes du district. La Préfecture examine la manière dont sont gérés tous les dicastères ainsi que le travail effectué par la caisse et le secrétariat. Notre commune a reçu cette visite le 12 mai 2003 et M. le Préfet a relevé le dynamisme et le professionnalisme mis dans l'engagement des responsables communaux. Il relève le rôle moteur et exemplaire que joue la commune de Villorsonnens dans la région. Il félicite la secrétaire et la caissière pour la qualité de leur travail, leur implication dans la gestion et le service donné à la population.
- 2) **Projet de déchetterie:** M. Jean Bertschi donne des éclaircissements quant au projet d'une nouvelle déchetterie. La localisation et le genre de déchetterie seront étudiés cette année. Le Conseil communal va élaborer ce programme afin de soumettre un montant sûr au budget 2005.
- 3) **Eau potable:** Actuellement, nous avons de l'eau de Villarsiviriaux, de Villarlod, de Villargiroud et de Villaz-st-Pierre. M. le Syndic se demande s'il ne serait pas judicieux de pourvoir la commune de davantage d'eau communale. Un inventaire de tous les terrains que nous avons à Villarsiviriaux et des droits d'eau inscrits sera fait. Plusieurs parcelles communales de Villarsiviriaux et une très grande parcelle de Villargiroud ont des droits d'eau en faveur de la commune de Romont. A notre connaissance, une grande partie de cette eau est captée mais pas utilisée car il semble qu'elle n'est pas entièrement de qualité. Des extraits du Registre foncier ont été demandés pour connaître les zones n'ayant pas de droits inscrits. Si ces zones existent, un géologue sera mandaté pour faire une expertise. Ce travail va être une des préoccupations de 2004.
- 4) **Halle polyvalente:** M. François Wicky donne quelques informations au sujet du bâtiment qui est devenu fonctionnel cette année. La délégation qui a suivi cette construction relève l'objectivité qui a prévalu durant les 18 mois de construction. Cet immeuble est occupé par diverses sociétés (culturelles, artistiques et autres). Il souligne que tout le matériel, le mobilier, les machines, sont propriété de la commune. Le décompte final sera connu probablement au printemps. Toutefois, il plaît à relever que

nous sommes bien dans le montant budgétisé avec une tendance positive. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

5) **Les clés de répartition:** M. Blanc donne quelques explications au sujet de la répartition des excédents de charges des différentes associations intercommunales du district de la Glâne et des charges liées cantonales. Suite aux difficultés financières de la commune de Romont, cette dernière a, durant le courant de l'année 2002, adressé un courrier à la Préfecture lui demandant de revoir les clés de répartition des charges entre les communes, plus spécialement celles du RSG et du CO de la Glâne. La Préfecture a sollicité le comité des communes glânoises pour faire une étude. Cette dernière, accomplie plus spécialement avec l'aide du bureau de la LIM, consistait à rassembler les détails des calculs de chaque objet puis d'analyser ce qui est juste ou pas. Une des solutions proposée est la répartition pour 1/3 au prorata de la population, 1/3 au vu des capacités financières, 1/3 en fonction du revenu de l'impôt cantonal. La décision sera prise par les comités des associations. Si les clés sont changées, les statuts doivent l'être également et seront soumis aux assemblées communales. Dans l'attente, la situation reste identique pour l'instant.

6) Pris note des remarques suivantes:

- Mme Rose-Marie Chassot demande si l'ancienne porcherie de Villarsiviriaux ne pourrait pas être démolie.
- M. Jean-Claude Carrel propose de mandater l'armée pour démolir les locaux militaires de Villarsiviriaux.

- M. Philippe Rolle remercie le Conseil pour le travail effectué et apprécie tout particulièrement la projection vers le futur que le Conseil communal propose.

Pas d'autres observations n'étant faites, M. Blanc remercie toutes les personnes qui participent à la vie de la commune et celles qui y travaillent.

A l'issue de l'assemblée, une verrée est offerte.

La Secrétaire

J. Morel

Le Syndic

G. Blanc